

24 avril 2006

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BELVEDERE

(Eurolist)

Par courriers du 20 avril 2006, reçus le jour même, par suite de l'augmentation du nombre d'actions et de droits de vote résultant de l'exercice de bons de souscription d'actions remboursables, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- franchissement en baisse, le 13 avril 2006, par le groupe familial Rouvroy (comprenant M. Jacques Rouvroy, Mme Danièle Rouvroy et la société civile Financière du Vignoble)¹ des seuils de 20% des droits de vote et de 15% du capital de la société BELVEDERE, et détention de 322 800 actions représentant 581 100 droits de vote de la société BELVEDERE, soit 12,92% du capital et 18,95% des droits de vote de la société² ;
- franchissement en baisse, le 13 avril 2006, par le groupe familial Trylinski (comprenant M. Krzysztof Trylinski et Mme Elisabeth Trylinski) du seuil de 15% du capital de la société BELVEDERE, et détention de 337 577 actions représentant 649 454 droits de vote de la société BELVEDERE, soit 13,52% du capital et 21,18% des droits de vote de la société² ;

A l'issue de ces franchissements de seuils, les groupes familiaux Rouvroy et Trylinski agissant de concert n'ont franchi aucun seuil et ²détiennent de concert 660 377 actions représentant 1 230 554 droits de vote BELVEDERE, soit 26,44% du capital et 40,13% des droits de vote de cette société dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
M. et Mme Jacques Rouvroy*	50 500	2,02	50 500	1,65
SC Financière du Vignoble **	272 300	10,90	530 600	17,30
Total famille Rouvroy	322 800	12,92	581 100	18,95
M. et Mme Christophe Trylinski***	337 577	13,52	649 454	21,18
Total concert	660 377	26,44	1 230 554	40,13

* Epoux Rouvroy mariés sous le régime de la communauté.

** La SC Financière du Vignoble est une société contrôlée intégralement par la famille Rouvroy (M. et Mme Rouvroy et leurs enfants).

*** Epoux Trylinski mariés sous le régime de la communauté.

Le groupe familial Rouvroy a déclaré en outre détenir 21 075 BSAR2³ pouvant donner accès à 21 075 actions BELVEDERE.

¹ Le concert entre les groupes familiaux Rouvroy et Trylinski contrôle la société Belvédère au sens de l'article L. 233-3 II du code de commerce en détenant au jour de la déclaration 40,13% des droits de vote de BELVEDERE.

² Sur la base d'un capital composé de 2 497 710 actions et 3 066 762 droits de vote.

³ Les BSAR2 peuvent être exercés du 14 avril 2006 au 17 décembre 2014. Cf. Note d'opération ayant reçu le visa 06-068 du 9 mars 2006.